



Le Réseau national des acteurs des démarches temporelles

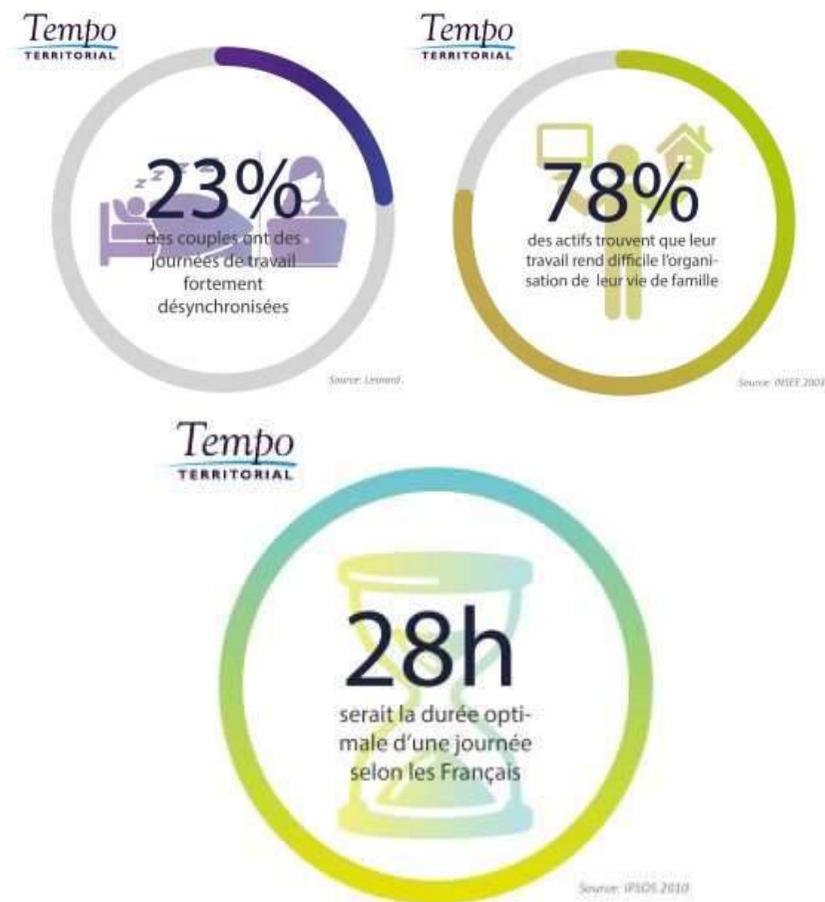
Prenez le temps de le rejoindre !

Avril 2022

Aménagement du territoire, mobilités, rythmes scolaires, horaires d'ouverture des services au public, des bibliothèques, ouverture des commerces le dimanche, vie nocturne, mais aussi prise en compte du temps dans les territoires ruraux...

... sont autant de thèmes que touchent les politiques temporelles et que [le réseau Tempo territorial](#) peut vous aider à aborder dans votre collectivité ou votre institution.

- Créée en 2004, l'association Tempo territorial constitue **le réseau national des acteurs des politiques temporelles**. Elle réunit des Collectivités, des organisations scientifiques, des associations, des consultants, des experts, des individus sensibilisés au sujet de la conciliation des temps de vies.



Le réseau Tempo, c'est d'abord un lieu d'échanges de bonnes pratiques

Où chaque membre participe et favorise l'échange, le débat sur des sujets d'actualités portés par les territoires adhérents. C'est un lieu de partage, d'apprentissage, de mutualisation, de coopération entre acteurs des politiques temporelles, de manière à :

- Accompagner les acteurs des territoires dans la mise en œuvre des politiques temporelles locales,
- Intégrer la dimension temporelle, dans l'ensemble des politiques publiques déclinées par une collectivité locale, avec par exemple :
 - L'urbanisme, l'aménagement (chrono aménagement, occupation temporaire, modularité des programmes, vielle du ¼ d'heure ...)
 - L'environnement (l'impact de nos rythmes de vies)
 - Le développement économique, et le développement des services au public (organisation du travail, télétravail, coworking, tiers-lieux, articulation vie professionnelles et personnelles ...)
 - Les déplacements, et la mobilité (bouquets de services de mobilité selon les horaires, lissage des heures de pointe, modalités de déplacement alternatives,...)
 - L'adaptation des services aux rythmes de vie : action sociale, culturelle, sportive, ou de loisirs etc.
- Ainsi, permettre le débat public, à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Le réseau Tempo, c'est aussi un lieu ressources

- Un lieu de capitalisation mis à disposition des territoires adhérents, vrai centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'action concrètes, de communication etc...





Un lieu d'événements

- Tempo territorial organise plusieurs fois par an des conférences « **les Mardis de Tempo** »

et une fois par an

« **Les Temporelles** », deux jours d'échanges approfondis sur des thématiques très variées où le point d'entrée est toujours « le temps » : accessibilité aux services publics, ville servicielle, temps et mobilité, nouvelles technologies, temps de la transition...

En rejoignant le réseau, vous serez initiateur des sujets !

Des sujets récents pour diffuser et informer

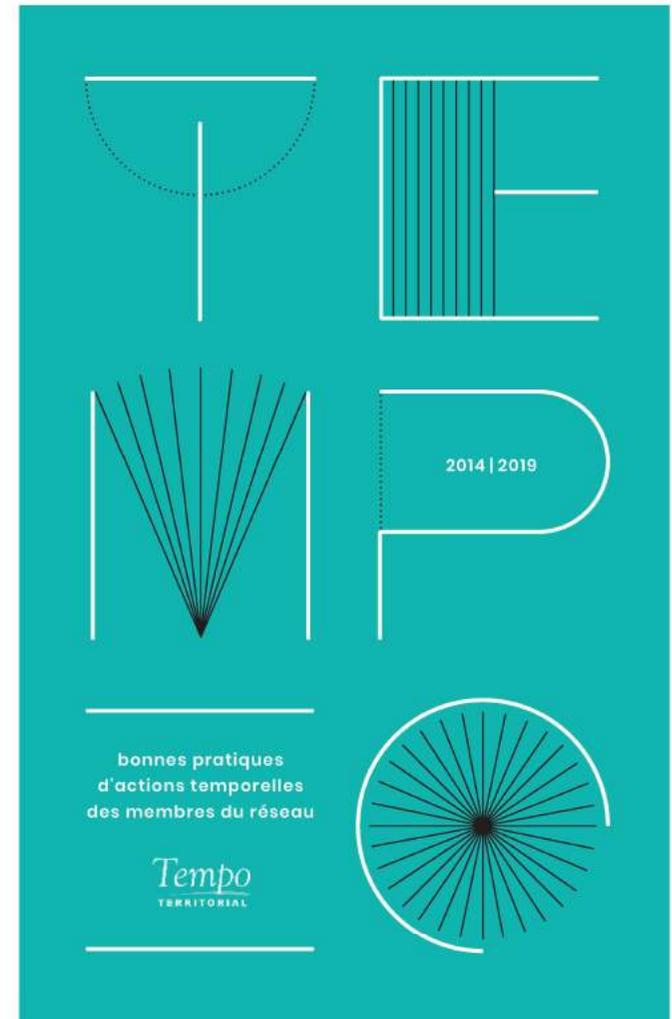
Des guides de bonnes pratiques temporelles, à découvrir [ICI](#)

Une boîte à outils « diagnostic temporels des bibliothèques », [ICI](#)

La parution d'une Tribune réclamant « **le droit au temps** » dans Libération parue en mai 2020, signée par 155 personnalités (politiques, artistiques, experts, et autres..), [à lire ICI](#)

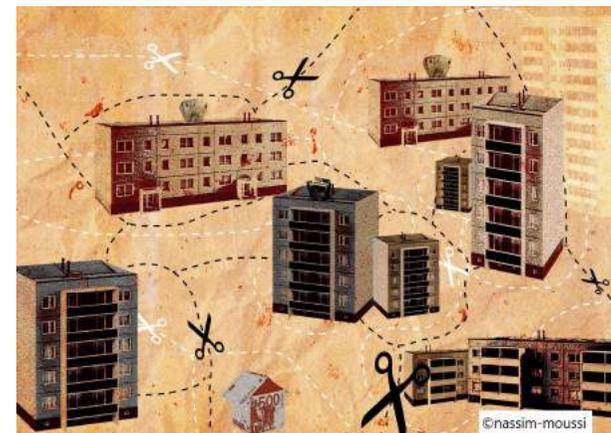
Des consignes « **bien commencer son mandat avec les politiques temporelles** », destinée aux élu.e.s afin de les sensibiliser à l'importance des politiques temporelles, [article ICI](#). Ainsi qu'une **formation** pour présenter le champ des politiques temporelles.

Une tribune européenne « **pour un droit au temps** », décembre 2020, à laquelle Tempo a participé.



Pour échanger et débattre sur des sujets d'actualités

- Un « mardi de Tempo » sur « **la ville du quart-d'heure** », [article ICI](#)
- La réalisation d'une étude prospective, sur le thème « **les Effets de la crise sur les temporalités urbaines** » confiée à l'Agence LVD
- **La polyvalence du bâti** : utiliser les pratiques temporelles pour faire plus et mieux avec moins ! [article ICI](#)



Les Temporelles annuelles

En 2020, portées par l'Université de Poitiers un cycle : « **temps et rythmes des étudiants : quelles conciliations ?** » [article ICI](#)

- « Le temps de engagement étudiant »
- « Étudiants salariés, quelles contraintes, quels effets ? »
- Campus et territoires, des espaces à partager



Les Temporelles 2021 co-organisées avec Rennes Metropole, sur le thème « **Accélérer ou Ralentir : quel impact environnemental de nos rythmes de vie ?** »

Une nouveauté 2021 : **des mini-ateliers d'échanges** en visio d'une heure sur des sujets plébiscités par les membres.

En prévision :

- **Le réaménagement temporel des cours d'écoles,**
- **L'ouverture des bibliothèques**
- **Le temps de travail des agents**
- **La recherche sur les sujets temporels**



[lire ICI](#) les productions



Des collaborations

- **Avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, dans le cadre du projet de la Fabrique prospective, « Versa une meilleure prise en compte des temporalités et des rythmes urbains dans les villes moyennes »
- **Avec le réseau européen des temps**, piloté par Barcelone, qui regroupe des membres de collectivités adhérentes à Tempo (Rennes, Strasbourg, Wallonie..) et des collectivités espagnoles et italiennes. [Article ICI](#)

Des formations sur mesure pour les territoires adhérents

De plus en plus de territoires souhaitent s'appuyer sur le réseau Tempo sur des sujets qui les préoccupent localement.

Cela aboutit à des moments de sensibilisation spécifiques avec les équipes locales. Ces moments peuvent être ou non ouverts plus largement.

Ainsi, les thèmes de **l'ouverture des médiathèques, et autres services locaux, l'application de la loi sur les 1607 h de travail, ou la polyvalence du bâti** ont fait l'objet de temps de rencontres organisés avec et pour les territoires.



• **Vous souhaitez nous rejoindre ?**

• S' informer : <https://tempoterritorial.fr/>

• Adhérer : [en ligne](#)

• Contacter par mail
contact@tempoterritorial.fr

• Nous retrouver [sur LinkedIn](#)

